https://www.snetap-fsu.fr/Continuer-a-travailler-en-confinement-dans-quel-cadre-et-selon-quelles.html



Continuer à travailler en confinement : dans quel cadre et selon quelles modalités ?

- Les Dossiers - Santé et Sécurité au Travail -



Date de mise en ligne : jeudi 19 mars 2020

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Copyright © Snetap-FSU Page 1/3

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie du COVID-19 et depuis mardi 17 mars, les mesures de confinement se sont renforcées et dureront au-delà des 15 jours annoncés.

Aujourd'hui, la priorité est bien la santé de chacun.e : rester à son domicile, respecter les gestes barrières, autant de gestes individuels qui nous permettront, collectivement, de sortir rapidement de cette crise.

Respecter ces mesures est un acte de solidarité et de fraternité au-delà de se protéger soi-même.

Pour rappel, « le déplacement de toute personne hors de son domicile est interdit jusqu'au 31 mars 2020. » (<u>décret no 2020-260 du 16 mars 202</u>). Cela implique donc que tous les établissements scolaires sont fermés et seuls les personnels absolument indispensables au service (exploitation, atelier technologique, ...) sont autorisés à se rendre sur leur lieu de travail et <u>dans certaines conditions</u>.

Depuis lundi et la fermeture des établissements aux élèves, étudiant.es, apprenti.es et stagiaires, la continuité pédagogique et le télétravail se mettent en place peu à peu. Mais les différentes remontées que nous avons, montrent que les outils prévus dysfonctionnent ou ont dysfonctionné fortement du fait de la saturation des réseaux. Comme nous l'avions également évoqué de nombreuses familles signalent leur impossibilité de se connecter (absence de matériel, de connexion, de connaissance en informatique, ...).

Au regard de cette situation inédite, le Snetap-<u>FSU</u> rappelle la nécessité d'un dialogue afin d'organiser sereinement et administrative afin d'assurer au mieux le lien avec les élèves et garantir la protection et le droits des personnels.

Dans le cadre de ces mesures de confinement, la permanence du Snetap-FSU est fermée jusqu'à nouvel ordre. Mais même à distance nous continuerons à vous informer et à vous défendre, dans les semaines à venir.

Dans la situation actuelle, le Snetap-FSU adresse son soutien à l'ensemble des équipes éducatives et restera mobilisé à leurs côtés.

D'ores et déjà, nous avions adressé un courrier à Messieurs Vinçon, <u>DGER</u> et Mérillon, Secrétaire Général-adjoint du MAA en date du 15 mars : <u>lire le courrier adressé au DGER et au Secrétaire Adjoint du Ministère de l'Agriculture par le SNETAP-FSU.</u>

Vous êtes donc nombreux.ses à travailler depuis votre domicile. Pour beaucoup, ce sont des conditions inédites et qui nécessitent un temps d'adaptation. Retrouvez ci-dessous un condensé d'articles dans lesquels vous pourrez trouvez réponses à vos interrogations, sinon <u>écrivez-nous</u>.

- Foire aux questions ; en trois parties :
 - * Situation des établissements
 - * Situation des personnels
 - * Continuité pédagogique

Copyright © Snetap-FSU Page 2/3

Continuer à travailler en confinement : dans quel cadre et selon quelles modalités ?

Lire nos autres articles:

- Travailler chez soi en télétravail pour les ATLS et ARL, lire les modalités ;
- COVID 19 Salariés des exploitations et des ateliers technologiques ;
- Assistant.es d'éducation : le télétravail doit être privilégié ;
- Assurer la continuité pédagogique : comment et dans quelle mesure ?
- <u>Le Snetap-FSU interpelle la DGER sur la nécessité de mettre en place un texte cadre national sur l'organisation de la continuité pédagogique ;</u>
- Le SNETAP reste à votre écoute et à vos côtés, n'hésitez pas à le solliciter ;
- <u>Un système de garde est proposé pour les enfants en bas-âge des agents assurant la continuité du service public.</u>

Bon courage à toutes et à tous, prenez soin de vous et de vos proches.

Copyright © Snetap-FSU Page 3/3